

Consultation sur la politique culturelle du Québec

Mémoire du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

Avril 2016

Québec, le 26 avril 2016

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
Édifce Guy-Frégault
225 Grande Allée Est, Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, je vous transmets le mémoire préparé par le Conseil de la culture dans le cadre de la consultation sur la politique culturelle du Québec.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Gourdeau', with a stylized flourish at the end.

Marc Gourdeau
Président
Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	9
1 – LE CHEMIN PARCOURU, LES DEFIS A RELEVER	13
1.1 Des étapes majeures depuis 1992	14
1.2 Des problèmes non résolus, de nouvelles questions à aborder	18
2 – DES MISES EN GARDE	27
2.1 Une politique culturelle sans ressources ?.....	28
2.2 Une politique culturelle s'écartant de l'essentiel ?.....	28
3 – LES ORIENTATIONS DE LA FUTURE POLITIQUE CULTURELLE	29
3.1 Faire de la culture au Québec un véritable choix de société	30
3.2 Soutenir les artistes et les organismes culturels	33
3.3 Soutenir le développement culturel dans toutes les régions	37
4 – DES MOYENS FINANCIERS SIGNIFICATIFS.....	39
CONCLUSION.....	41

SOMMAIRE

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches dépose un mémoire dans le cadre de la consultation publique organisée par le gouvernement du Québec en vue du renouvellement de la politique culturelle.

Ce mémoire est issu d'une réflexion approfondie, à laquelle ont été invités à participer tous les artistes et organismes membres dans les deux régions que le Conseil de la culture couvre. Le Conseil de la culture regroupe plus de 200 organismes culturels et représente près de 3 000 artistes et travailleurs culturels – organismes, artistes et travailleurs étant tous des professionnels.

Le mémoire présenté par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches est articulé en quatre volets.

1 - Le chemin parcouru, les défis à relever

En premier lieu, les artistes, travailleurs culturels et organismes membres du Conseil de la culture ont voulu revenir sur le chemin parcouru depuis 1992, date d'adoption de la première politique culturelle du Québec, sur la permanence de problèmes toujours non résolus et sur l'émergence de nouvelles questions, représentant autant de défis à relever.

Des étapes majeures

Plusieurs étapes majeures ont été franchies depuis 1992, la première de ces étapes étant l'adoption même d'une politique culturelle au Québec, qui a confirmé avec éclat le rôle central de l'État québécois dans la croissance et l'épanouissement de la culture.

La création du Conseil des arts et des lettres du Québec constitue un acquis majeur des 25 dernières années. Les soutiens publics destinés aux artistes et aux organismes culturels sont attribués par un organisme indépendant du gouvernement, définissant ses orientations, et placés sous l'autorité d'un conseil d'administration principalement composé de personnes provenant du milieu culturel.

Mise en place en 1995, la Société de développement des entreprises culturelles a rapidement assumé un rôle stratégique dans le soutien aux industries culturelles, dans son quadruple rôle de banque d'affaires, de gestionnaire de crédits d'impôt, d'investisseur et d'organisme subventionneur. En 1996, l'adoption de la politique de diffusion des arts de la scène a ouvert la voie au développement de nouvelles salles ainsi qu'à la mise à niveau de plusieurs lieux de diffusion, particulièrement dans les régions les plus éloignées des grands centres.

Plus récemment, en 2005, une autre étape majeure a été franchie dans le soutien à la culture avec la mise en place de Mécénat Placements Culture, mettant la philanthropie culturelle à l'agenda en stimulant les dons des particuliers grâce à une formule d'appariement. En 2012, la Loi sur le Patrimoine culturel a confirmé le rôle de l'État québécois dans la protection du patrimoine culturel, élargissant la notion de patrimoine et soulignant le rôle des municipalités dans cette protection.

Le dernier acquis que le Conseil de la culture souhaite souligner est la mise en place d'ententes de développement culturel, en 1995, suivie de la création du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine

en 1998. Les ententes de développement culturel sont rapidement devenues un levier majeur de l'action culturelle régionale.

Des problèmes non résolus

Malgré le chemin parcouru, on doit constater la permanence de problèmes non résolus.

La première question plus que jamais d'actualité est celle du soutien financier de l'État québécois à la culture. Un quart de siècle après son adoption, on ne peut que constater que la politique culturelle de 1992 n'a pu mobiliser les moyens correspondant à ses ambitions.

- Dès le départ, le budget du CALQ n'a pas correspondu aux ressources qui devaient normalement lui être attribuées. Le budget actuel du CALQ est d'environ 107 millions de dollars, mais on estime que ce budget devrait être augmenté de 25 % pour rattraper le retard accumulé et faire en sorte que l'organisme dispose des ressources correspondant à ses responsabilités actuelles. Cette sous-budgétisation est cruciale, puisque c'est le CALQ qui administre la majeure partie des programmes de soutien direct aux artistes et aux organismes.
- Le sous-financement du ministère de la Culture et des Communications est une autre source d'inquiétude. Le budget est soumis depuis plusieurs années à des contraintes financières considérables. Le sous-financement du ministère rejaillit sur les artistes et les organismes, affaiblit la présence sur le terrain, compromet la restauration du patrimoine bâti et freine la signature d'ententes avec les municipalités.
- La SODEC n'a pas subi les mêmes problèmes de financement en raison du levier que constituent les crédits d'impôt. Les coupures de 2014 ont soulevé de grandes inquiétudes, heureusement dissipées depuis.
- Pour des raisons de sous-financement, la politique de diffusion des arts de la scène de 1996 n'a pas atteint l'ampleur souhaitée.
- Cette même question du sous-financement a failli étouffer en pratique le programme Mécénat Placements Culture. Une solution a été trouvée lors du budget 2014-2015, mais l'objectif de pérennisation du programme formulé en 2013 dans le rapport Bourgie semble avoir été oublié.
- Ce sous-financement a également affecté la mise en œuvre de la Loi sur Patrimoine culturel, la rendant inopérante faute de ressources attribuées à sa mise en œuvre.

La deuxième question, toujours aussi préoccupante, est celle de la situation socio-économique des artistes, des créateurs et des travailleurs culturels, ainsi que de la fragilité des organismes. Dans son mémoire, le Conseil de la culture présente les résultats des analyses rigoureuses entreprises à son initiative afin de mieux cerner la situation socio-économique des artistes et des travailleurs culturels dans plusieurs disciplines artistiques. Toutes les données confirment les constats déjà soulignés dans la politique de 1992. Dans les secteurs des lettres, de la danse, des arts visuels, de la musique et du théâtre, les revenus tirés de l'activité culturelle professionnelle placent les artistes aux alentours du seuil de la pauvreté. Les travailleurs culturels ne sont pas mieux lotis.

Cette situation socio-économique rejaillit sur les conditions de travail et de pratique des artistes et des créateurs. On est loin d'un contexte favorisant la création, l'innovation et l'épanouissement des nouvelles formes d'art. L'exercice de la profession est remis en cause, notamment dans nos deux régions. Les artistes s'exilent à Montréal ou renoncent à l'exercice de leur art. Dans le cas des travailleurs culturels, la précarité d'emploi et l'écart des conditions offertes par rapport à d'autres secteurs d'activité conduisent à une importante problématique de rétention des ressources professionnelles au sein des organismes.

Le soutien financier de l'État à la culture tout comme la situation des artistes et des organismes prennent une dimension particulière en région. Dans le cadre de sa politique de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement a supprimé une bonne partie des leviers et des relais dont il disposait en région. Cette centralisation effective a directement affecté les soutiens apportés à la culture, à Québec et en région. La disparition de CLD et de CRÉ a signifié pour le milieu culturel la perte de types de soutien maintenant non disponibles. Au total, on estime que nos deux régions ont perdu en 2015 près de 1 million de dollars d'argent culturel, ainsi que des formes de soutien non remplacées.

De nouveaux défis

À ces problèmes toujours non résolus, s'ajoutent de nouveaux défis résultant des transformations rapides et profondes affectant à la fois les clientèles et les technologies de diffusion de la culture.

Dans son mémoire, le Conseil de la culture souligne en particulier l'impact sur le secteur culturel :

- de la révolution numérique;
- de nouvelles habitudes de consommation;
- du vieillissement de la population;
- des rapports des générations à venir avec la culture québécoise.

2 – Des mises en garde

Le Conseil de la culture formule deux mises en garde, correspondant à certaines craintes concernant la démarche de définition de la future politique telle qu'actuellement perçue.

Les membres du Conseil de la culture redoutent que la politique culturelle soit définie sans aucune indication quant aux ressources qui lui seront attribuées. Pour le Conseil de la culture, il est clair que la politique culturelle doit être accompagnée de son plan d'action et de son plan d'investissement. Elle doit être opérationnelle et dotée d'un échéancier.

Les membres du Conseil de la culture s'inquiètent par ailleurs des dérapages pouvant survenir, à partir de ce que l'on fait dire au mot culture et de ce que l'on attribue à une politique culturelle. Il faut se centrer sur l'essentiel, comme cela avait été clairement choisi en 1992. La culture doit être abordée essentiellement dans sa dimension artistique et patrimoniale. La politique culturelle est la politique définie par le gouvernement dans le domaine des arts et de la culture.

3 – Les orientations de la future politique culturelle

Les membres du Conseil de la culture se sont entendus sur les trois orientations qui, d'après eux, devraient fonder la future politique culturelle et guider l'action de l'État québécois dans le domaine de la culture au cours des prochaines années.

Faire de la culture au Québec un véritable choix de société

La culture est au centre de l'identité du Québec, de son histoire et de son devenir. Plus que jamais, la culture québécoise illustre et fait rayonner dans le monde la force et le dynamisme du Québec. Pour le Conseil de la culture, la politique culturelle doit réaffirmer avec force cette place de la culture, et aller plus loin en faisant en sorte que la culture fasse l'objet, au Québec, d'un véritable choix de société.

Une telle orientation aurait des implications bien concrètes :

- Elle conduirait à investir dans la culture dès le plus jeune âge, en mettant la priorité sur les jeunes et sur l'intégration de la culture et de l'éducation.
- Ce choix de société devrait bénéficier à l'ensemble des Québécois, en enclenchant une véritable mobilisation culturelle et en promouvant la démocratisation culturelle.
- La politique culturelle devrait être traitée comme une politique transversale, au sein de l'appareil gouvernemental. Les questions culturelles ne peuvent être portées par le seul ministère de la Culture et des Communications. Tous les ministères, sociétés d'État et organismes sont concernés. Le premier ministre lui-même a une responsabilité cruciale à assumer dans la prise en compte des questions culturelles.

Soutenir les artistes et les organismes culturels

Il n'y a pas de culture sans les artistes et les organismes culturels.

La politique culturelle doit comprendre prioritairement un accroissement du financement de base des activités artistiques et culturelles. Le gouvernement du Québec doit impérativement assumer ses responsabilités en matière de financement des activités culturelles, en assurant :

- la croissance et la récurrence des ressources financières dévolues au CALQ;
- l'accroissement des ressources financières affectées aux budgets de transfert du ministère de la Culture et des Communications;
- la pérennité de la dotation budgétaire de Mécénat Placements Culture;
- l'indexation de l'aide au fonctionnement découlant de la politique de diffusion des arts de la scène;
- la levée du moratoire sur la reconnaissance des institutions muséales et l'accroissement des ressources financières confiées à ces institutions;
- le maintien de la formation professionnelle dans les différentes disciplines.

Le soutien aux artistes et aux organismes culturels doit respecter la liberté artistique, stimuler la création et favoriser l'innovation. Ce soutien doit viser la vie culturelle et la carrière des artistes dans leur globalité. Et il faut bien sûr que le soutien aux artistes et aux organismes culturels conduise à une amélioration de la situation socio-économique et des conditions de travail et de carrière de ceux qui font la culture.

Dans le soutien à apporter aux artistes, aux travailleurs culturels et aux organismes, le développement des compétences constitue un volet stratégique. Les conseils de la culture, en partenariat avec Emploi Québec, ont consenti des efforts considérables afin de déployer une offre de formation continue sur l'ensemble du territoire québécois, et cela avec un grand succès. Cependant, les acquis demeurent fragiles. Il est essentiel que la nouvelle politique culturelle identifie le soutien à la formation continue parmi ses priorités.

La politique culturelle doit établir de nouveaux modes de protection et de financement des contenus culturels. La question de la propriété des œuvres préoccupe particulièrement le Conseil de la culture. La politique culturelle devrait être l'occasion d'aborder avec force la question et d'ouvrir au moins le débat, en présentant plusieurs pistes possibles à partir des réflexions engagées dans les principaux pays développés.

Soutenir le développement culturel dans toutes les régions

La troisième orientation devant fonder la future politique culturelle concerne le soutien à apporter au développement culturel dans toutes les régions. Il faut à cette fin que le gouvernement renforce ses liens avec les pouvoirs locaux.

Il faut continuer de miser sur les ententes de développement culturel et les doter de façon significative. Plus globalement, la politique culturelle doit être l'occasion pour le gouvernement de souligner l'importance qu'il accorde à une vie culturelle dynamique sur l'ensemble du territoire.

Dans son mémoire, le Conseil de la culture rappelle le caractère unique de la région de la Capitale-Nationale. La politique culturelle doit renforcer le rôle de capitale de Québec, comme carrefour culturel et lieu privilégié d'accueil et d'accès à la diversité des pratiques artistiques et culturelles de la société québécoise.

La mission même des conseils de la culture est de contribuer au dynamisme culturel régional. La politique culturelle doit être l'occasion pour le gouvernement de souligner le rôle des conseils de la culture dans le développement culturel de chaque région, en tant que pôles d'intervention et centres de savoir-faire étroitement adaptés aux réalités régionales.

4 – Des moyens financiers significatifs

Dans le quatrième volet du mémoire, les membres du Conseil de la culture ont tenu à aborder spécifiquement la question des moyens financiers accompagnant la future politique, sans lesquels les orientations gouvernementales ne seraient que des vœux pieux.

Le budget du CALQ doit bénéficier d'un réajustement significatif, pour compenser l'impact des coupures des dernières années et combler le retard apporté à l'amélioration de son financement. On estime que le CALQ devrait bénéficier d'un budget de 135 millions de dollars pour assumer correctement sa mission de soutien aux artistes et aux organismes.

Les moyens financiers associés à la nouvelle politique culturelle devraient également permettre de bonifier le budget du ministère de la Culture et des Communications, et assurer la pérennité de programmes tels que Mécénat Placements Culture – dans ce cas en donnant suite à la recommandation formulée par le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle.

En matière de soutien financier à la culture, le gouvernement doit maintenant rattraper les retards accumulés au cours des dernières années. Pour éviter une répétition de cette situation, la politique culturelle doit viser une indexation des enveloppes financières consacrées à la culture, et en particulier du financement des activités de base et du fonctionnement des organismes artistiques et culturels.

Conclusion

En conclusion de son mémoire, le Conseil de la culture espère une politique culturelle dotée de moyens significatifs, une politique culturelle ouvrant de nouvelles façons de faire dans la gestion des enjeux culturels à l'échelle gouvernementale. Le moment est venu de donner une nouvelle jeunesse, des objectifs ambitieux et des moyens renforcés à l'action gouvernementale en faveur de la culture québécoise.

INTRODUCTION

Près d'un quart de siècle après l'adoption de sa première politique culturelle, le gouvernement du Québec engage le processus de consultation publique devant mener au renouvellement de cette politique et à la formulation de nouvelles orientations gouvernementales.

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches salue cette initiative.

Une responsabilité stratégique de l'État québécois

Dans son document de consultation, le ministère de la Culture et des Communications parle d'un « nouveau chapitre culturel pour le Québec ».

L'élaboration d'une nouvelle politique culturelle constitue effectivement une étape cruciale pour le développement de la culture québécoise, à la mesure du rôle joué par l'État québécois dans l'épanouissement et le rayonnement de la culture. L'État québécois assume une responsabilité stratégique dans le développement de la culture, et le ministère de la Culture et des Communications est le garant de la qualité et de la pertinence des interventions engagées et des soutiens apportés.

Le Livre vert de Jean-Paul L'Allier et la naissance des conseils de la culture

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches voudrait immédiatement rappeler que les premières bases d'une politique culturelle digne de ce nom au Québec ont été établies il y a un peu plus de quarante ans par le regretté Jean-Paul L'Allier.

C'est en 1976 que M. Jean-Paul L'Allier, alors ministre des Communications et des Affaires culturelles, rendait public le Livre vert *Pour l'évolution de la politique culturelle*. Pour la première fois, un gouvernement du Québec présentait une vision intégrée de l'action qu'il entendait engager pour soutenir la culture québécoise. Ce document préparait la mise en place de plusieurs initiatives majeures, dont la création d'un réseau de conseils de la culture à travers le Québec.

L'établissement des premières bases d'une politique culturelle québécoise a ainsi coïncidé avec la naissance des conseils de la culture. Le but était de faire en sorte que les futures actions gouvernementales puissent se nourrir d'une concertation dynamique et créative, ancrée dans chacune des régions et émanant directement des artistes, artisans, travailleurs et créateurs culturels.

Ce but est plus que jamais pertinent. Quarante ans plus tard, les conseils de la culture sont au premier rang pour contribuer à l'élaboration de la nouvelle politique culturelle. Au fil du temps, bien que les mandats des conseils de la culture aient évolué, une constante demeure : les conseils jouent un rôle unique et essentiel dans le développement culturel des régions du Québec.

Une réflexion approfondie

Pour sa part, le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches a mobilisé les ressources nécessaires afin de participer pleinement à la réflexion engagée par le gouvernement.

Conformément au rôle stratégique qui lui est confié, le Conseil de la culture a mis en place un processus rigoureux de consultation du milieu qu'il représente, dont le présent mémoire est le résultat direct.

Dès l'annonce du renouvellement de la politique culturelle, en janvier dernier, le conseil d'administration du Conseil de la culture a défini la démarche visant à associer le milieu à la future consultation. En février et mars, un comité ad hoc a engagé une première réflexion sur les enjeux en cause et les orientations à proposer. Un document préparatoire a été présenté au milieu culturel le 7 avril dernier. Le document intégrant les commentaires du milieu a été discuté et approuvé par le conseil d'administration le 20 avril suivant.

Le mémoire que le Conseil dépose aujourd'hui est donc issu d'une réflexion approfondie, à laquelle ont été invités à participer tous les artistes et organismes membres du conseil, dans les deux régions que le conseil couvre.

Malgré le court délai disponible, un grand nombre d'artistes et d'organismes ont contribué concrètement à la préparation de ce mémoire. Cette participation illustre à la fois l'enracinement du conseil dans son milieu et l'intérêt soulevé par la préparation d'une nouvelle politique culturelle.

Deux régions

Il est important de rappeler que le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches est le seul conseil de la culture regroupant deux régions. Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches a pour mission de favoriser le développement des arts et de la culture sur le territoire des deux régions qu'il couvre – deux régions où les réalités et le contexte de développement des arts et de la culture sont très différents.

Le Conseil de la culture regroupe plus de 200 organismes culturels et représente près de 3 000 artistes et travailleurs culturels – organismes, artistes et travailleurs étant tous des professionnels. Dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, le Conseil de la culture est le seul organisme regroupant les professionnels de l'ensemble des domaines artistiques et culturels, et leur offrant des services pour les accompagner dans leur carrière.

Le présent mémoire est porteur des commentaires, des souhaits et des recommandations provenant des deux régions.

Un mémoire en quatre volets

Le mémoire présenté aujourd'hui par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches est articulé en quatre volets :

En premier lieu, et comme le document de consultation préparé par le ministère de la Culture et des Communications l'y invite, les artistes, travailleurs culturels et organismes membres du Conseil de la culture ont voulu revenir sur **le chemin parcouru** depuis 1992, les problèmes non résolus et **les défis que l'on doit relever**, un quart de siècle plus tard.

En deuxième lieu, les membres du Conseil de la culture ont tenu à formuler plusieurs **mises en garde**, correspondant à certaines craintes concernant la démarche de définition de la future politique telle qu'actuellement perçue.

En troisième lieu, les membres du Conseil de la culture se sont entendus sur certaines **orientations** qui, d'après eux, devraient **fonder la future politique culturelle** et guider l'action de l'État québécois dans le domaine de la culture au cours des prochaines années. Ces orientations découlent directement des constats tirés sur le chemin parcouru depuis 1992, et sur les défis qu'il faut maintenant relever.

En quatrième lieu enfin, les membres du Conseil de la culture ont tenu à aborder spécifiquement la question des **moyens financiers** accompagnant la future politique, sans lesquels les orientations gouvernementales ne seraient que des vœux pieux.

1 – LE CHEMIN PARCOURU, LES DÉFIS À RELEVER

Depuis 1992 et l'élaboration d'une première politique culturelle au Québec, beaucoup de chemin a été parcouru. Le document de consultation préparé par le ministère de la Culture et des Communications revient sur ces étapes franchies au cours du dernier quart de siècle.

Pour les membres du Conseil de la culture, il était important d'identifier les progrès effectivement accomplis depuis 25 ans à la suite des initiatives gouvernementales – mais également la permanence de problèmes toujours non résolus, et l'émergence de nouvelles questions interpellant directement le secteur culturel.

1.1 DES ÉTAPES MAJEURES DEPUIS 1992

Il importe de souligner le chemin parcouru depuis l'adoption de la première politique culturelle, avec :

- la création du Conseil des arts et des lettres de Québec en 1992;
- la création de la Société de développement des entreprises culturelles en 1995;
- l'adoption de la politique de diffusion des arts de la scène en 1996;
- la mise en place de Mécénat Placements Culture en 2005;
- l'adoption de la Loi sur le Patrimoine culturel en 2012;
- la mise en place des ententes de développement culturel, à partir de 1995, et du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine, en 1998.

L'adoption d'une politique culturelle au Québec (1992)

Plusieurs étapes majeures ont été franchies depuis 1992, et la première de ces étapes, c'est l'adoption même d'une politique culturelle au Québec.

Le Conseil de la culture a souligné d'emblée le rôle de visionnaire joué par Jean-Paul L'Allier, dont le Livre vert *Pour l'évolution de la politique culturelle* a jeté les bases de l'action gouvernementale dans le domaine de la culture.

Le Conseil de la culture souhaite également rendre hommage à M^{me} Liza Frulla, alors ministre de la Culture, qui a réussi à mener à bien l'adoption par le gouvernement du Québec de ce document majeur. La politique culturelle de 1992 était demandée et voulue par le milieu. Les artistes, les travailleurs culturels et les organismes réclamaient une politique québécoise de la culture, dotée de moyens suffisants, afin de soutenir et d'accompagner le développement du secteur culturel.

L'adoption de cette première politique culturelle a confirmé avec éclat le rôle central de l'État québécois dans la croissance et l'épanouissement de la culture. Cette politique a eu l'immense mérite de positionner sans ambiguïté les artistes et les organismes culturels au centre des efforts à consentir pour développer la culture.

La création du CALQ (1994)

La politique culturelle de 1992 annonçait une innovation majeure, soit la mise en place d'un Conseil des arts et des lettres pour administrer le soutien public au secteur culturel. La création d'un Conseil des arts et des lettres était demandée par le milieu culturel depuis de nombreuses années.

Comme la politique de 1992 le soulignait, la création d'un Conseil des arts et des lettres répondait à un principe fondamental, celui de « la nécessaire autonomie de la création artistique ». En 1992, ce principe était déjà en partie mis en œuvre, avec l'existence de jurys et de comités d'évaluation composés d'artistes professionnels. La création du Conseil des arts et des lettres du Québec a permis d'aller jusqu'au bout de ce principe, en associant la communauté artistique à la gestion du soutien qui lui est destiné.

L'engagement inscrit dans la politique de 1992 a été très rapidement mis en œuvre, puisque le Conseil des arts et des lettres du Québec était créé deux ans seulement après l'adoption de la politique, avec la mission d'administrer la plupart des programmes de soutien aux artistes et aux organismes culturels.

Il y a un an, c'était au tour du soutien à la diffusion des arts de la scène d'être transféré au Conseil des arts et des lettres du Québec.

La création du Conseil des arts et des lettres du Québec constitue un acquis majeur des 25 dernières années : les soutiens publics destinés aux artistes et aux organismes culturels sont attribués par un organisme indépendant du gouvernement, définissant ses orientations – un organisme dont le conseil d'administration est principalement composé de personnes provenant du milieu culturel.

La création de la SODEC (1995)

La création de la Société de développement des entreprises culturelles, en 1995, est une autre conséquence de la politique culturelle de 1992.

La SODEC a été créée à partir d'organismes existants. La mise en place de la SODEC a découlé de façon assez logique de la nécessité de rationaliser et d'optimiser l'encadrement public des industries culturelles prévalant à l'époque.

La SODEC a rapidement assumé un rôle stratégique dans le soutien aux industries culturelles, dans son quadruple rôle de banque d'affaires, de gestionnaire de crédits d'impôt, d'investisseur et d'organisme subventionneur. La SODEC détient une place centrale dans l'appui apporté aux secteurs du livre, de la télévision, du spectacle, du disque, des métiers d'art et du multimédia. La création de la SODEC a été déterminante pour dynamiser et développer les entreprises culturelles, ainsi que pour mettre en place des mesures adaptées au mode de fonctionnement de ces entreprises.

Le financement apporté par la SODEC a eu un effet de levier sur les entreprises culturelles, leur permettant de dégager des revenus et de poursuivre leur développement. L'aide de la SODEC a également permis aux artistes québécois engagés par les industries culturelles de s'illustrer et de faire rayonner leurs œuvres un peu partout dans le monde. L'exemple le plus frappant est celui du cinéma.

La politique de diffusion des arts de la scène, *Remettre l'art au monde* (1996)

En 1996, le gouvernement du Québec adoptait la politique de diffusion des arts de la scène, *Remettre l'art au monde*. Cette politique avait pour objectifs de garantir l'accès des citoyens de toutes les régions à un éventail diversifié de spectacles et de stimuler leur intérêt pour les arts. Dans cette politique, le gouvernement reconnaissait le rôle majeur de la diffusion des arts de la scène dans l'essor de la culture québécoise, en tant que maillon essentiel permettant son accessibilité.

La politique a ouvert la voie au développement de nouvelles salles ainsi qu'à la mise à niveau de plusieurs lieux de diffusion, particulièrement dans les régions les plus éloignées des grands centres. Les programmes de soutien financier aux diffuseurs découlant de la politique ont imposé aux diffuseurs majeurs de consacrer 70 % de leur programmation annuelle aux disciplines de la musique, de la chanson, du théâtre et de la danse. Sans cette exigence, les disciplines concernées auraient pu être négligées au profit de formes de spectacles plus rentables, telles que l'humour ou la musique populaire.

La mise en place de Mécénat Placements Culture (2005)

Plus récemment, en 2005, une autre étape majeure a été franchie dans le soutien à la culture avec la mise en place de Mécénat Placements Culture.

Il faut souligner ici le rôle joué par M^{me} Line Beauchamp, alors ministre de la Culture et des Communications, dans la création de ce levier financier proposé au milieu culturel. Mécénat Placements Culture a permis de mettre la philanthropie culturelle à l'agenda, alors que sur ce plan, le Québec avait beaucoup de retard par rapport au reste de l'Amérique du Nord.

Le programme a été conçu de telle sorte que les dons provenant des particuliers soient fortement stimulés grâce à une formule d'appariement, que ces dons servent prioritairement à la pérennisation des organismes au moyen de fondations, et qu'enfin les règles évitent que les ressources distribuées soient captées par les plus gros organismes.

La Loi sur le Patrimoine culturel (2012)

En 2012, la Loi sur le Patrimoine culturel a représenté une autre étape majeure du développement de la culture québécoise, au cours du dernier quart de siècle. Cette loi était attendue impatiemment par le milieu voué à la défense et à la promotion du patrimoine québécois.

La Loi sur le patrimoine a confirmé le rôle de l'État québécois dans la protection du patrimoine culturel. Elle a élargi la notion de patrimoine, en y incluant les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel, ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques. La Loi a souligné le rôle des municipalités dans la protection et la mise en valeur du patrimoine. Elle a également confié des pouvoirs aux communautés autochtones, notamment pour l'attribution de statuts légaux aux éléments de patrimoine qui leur sont chers.

Les ententes de développement culturel (1995) et la mise en place du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (1998)

Le dernier acquis que le Conseil de la culture souhaite souligner est la mise en place d'ententes de développement culturel, en 1995, suivie de la création du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine en 1998.

Les ententes de développement culturel sont rapidement devenues un levier majeur de l'action culturelle régionale. Des ententes ont été signées entre le ministère de la Culture et des Communications et les municipalités, permettant de dégager des ressources pour tout un éventail de projets et d'initiatives culturels.

La négociation et la signature des ententes ont conduit un grand nombre de municipalités à se doter d'une politique culturelle. Des ressources spécialisées en culture ont été recrutées au niveau municipal, contribuant directement à l'efficacité des soutiens apportés dans le cadre des ententes. Le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine a permis de soutenir le développement de la culture en dehors des grands centres urbains. La démarche des ententes de développement culturel a également été utilisée par le Conseil des arts et des lettres du Québec, sous la forme d'ententes régionales. Ces ententes régionales ont eu des effets structurants analogues sur l'activité artistique en région.

Le développement du secteur culturel québécois et particulièrement celui de la Capitale-Nationale

En 25 ans, l'encadrement et le mode d'intervention de l'État québécois dans le secteur culturel ont ainsi été profondément transformés, et ces transformations ont été effectuées dans la bonne direction. Les organismes et les programmes mis en place jouent maintenant un rôle stratégique dans le développement du secteur culturel québécois.

Ces organismes et programmes ont sans nul doute stimulé le développement du secteur culturel québécois – un développement impressionnant, lorsque l'on survole les résultats obtenus en un quart de siècle.

Quelques chiffres donnent la mesure de ce développement, pour la région de la Capitale-Nationale. Depuis la fin des années 1990, le Conseil de la culture a piloté trois études d'impact visant à évaluer l'ampleur de l'activité liée à la culture dans la région de Québec, ainsi que son poids en termes de richesse produite et d'emplois créés ou soutenus. La comparaison de la première et de la troisième étude illustre de façon frappante le développement du secteur culturel dans la région de la Capitale-Nationale, entre 1992-1993 et 2004-2005.

Selon les résultats des travaux effectués par l'Institut de la statistique du Québec, l'ensemble des dépenses des activités culturelles dans la région a plus que triplé en douze ans, passant de 650 millions de dollars à 2,2 milliards de dollars, le nombre d'emplois directs soutenus augmentant durant la même période de 10 000 à 21 000.

Un rayonnement international dont tout le Québec bénéficie

Ce développement et le dynamisme de la culture québécoise rejouent sur le plan international. Le Québec bénéficie d'un rayonnement sans commune mesure avec son poids économique ou démographique, grâce à sa culture et ses artistes.

On peut illustrer ce rayonnement de quelques événements récents, dont certains concernent directement des artistes ou des organismes de la région de Québec.

En septembre 2014, la revue française *Télérama* consacrait un numéro spécial entièrement dédié à la culture et aux artistes québécois.

En 2015, la Biennale de Venise accueillait le collectif d'artistes BGL, ainsi que la plus forte délégation d'artistes québécois jamais invitée.

Toujours en 2015, la Ville de Nantes produisait une offre culturelle dédiée à la scène artistique québécoise dans plusieurs centres culturels nantais.

Chaque année, le festival de Pully-Lavaux, en Suisse, consacre toute sa programmation aux artistes québécois, constituant ainsi la plus grande scène européenne de musique francophone en provenance de l'Amérique du Nord.

1.2 DES PROBLÈMES NON RÉSOLUS, DE NOUVELLES QUESTIONS À ABORDER

Depuis 1992, un chemin important a donc été parcouru, des étapes significatives franchies, et les résultats obtenus confirment la pertinence des décisions prises.

Il faut cependant en même temps constater que la politique de 1992 et les interventions qui ont suivi ont laissé un certain nombre de problèmes non résolus, soit le soutien financier de l'État québécois à la culture et la situation socio-économique des artistes et des travailleurs culturels.

De plus, le secteur culturel est confronté à plusieurs changements majeurs, de différentes natures, auxquels la nouvelle politique devra répondre.

Le soutien financier de l'État québécois à la culture

La première question plus que jamais d'actualité est celle du soutien financier de l'État québécois à la culture.

On a souligné dès le début du présent document le rôle crucial de l'État québécois dans le développement du secteur culturel. La politique gouvernementale rendue publique en 1992 reconnaissait ce rôle crucial, et était porteuse d'orientations ambitieuses.

Un quart de siècle plus tard, on ne peut que constater que dans la réalité, cette politique n'a pu mobiliser les moyens correspondant à ses ambitions.

Les besoins budgétaires du CALQ

Le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec est l'une des illustrations de ce sous-financement.

Le financement du CALQ est crucial, puisque c'est le CALQ qui administre la majeure partie des programmes de soutien direct aux artistes et aux organismes. Lors de la publication de la politique culturelle de 1992, des évaluations des ressources dont devait disposer le futur Conseil des arts et des lettres du Québec avaient été effectuées à la demande même du ministère de la Culture.

Il y a eu dès le départ un écart entre les ressources ainsi souhaitées et le budget effectivement alloué. Le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec a bénéficié de plusieurs réajustements depuis sa mise en place, notamment au tout début des années 2000. On doit cependant constater que dans de nombreux cas, les ressources additionnelles confiées au CALQ l'ont été à des fins précisément définies par le gouvernement, contrairement donc au principe d'autonomie ayant fondé la création de l'organisme.

De plus, le CALQ a subi une coupure de son budget au cours des toutes dernières années, dans le cadre du processus gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire.

Le budget actuel du Conseil des arts et des lettres du Québec est d'environ 107 millions de dollars, mais on peut estimer à 135 millions de dollars les ressources dont l'organisme devrait disposer, par rapport à ses responsabilités actuelles.

Le sous-financement du ministère de la Culture et des Communications

Le problème du sous-financement de la culture affecte directement le ministère de la Culture et des Communications. Le budget du ministère de la Culture et des Communications est soumis depuis plusieurs années à des contraintes financières considérables, aggravées par la charge que représente le financement des équipements culturels. Le ministère de la Culture et des Communications a lui aussi dû procéder à des coupures budgétaires, dans le cadre du processus de retour à l'équilibre budgétaire.

Ces contraintes rejaillissent directement sur les artistes et les organismes, en raison des programmes placés sous l'autorité directe du ministère.

Les coupures budgétaires effectuées par le ministère de la Culture et des Communications affectent également les ressources humaines du ministère. Des postes de professionnels ne sont pas renouvelés ce qui touche directement l'accompagnement offert auprès des municipalités, des organismes et affaiblit la présence sur le terrain.

Le sous-financement du ministère de la Culture et des Communications compromet la restauration du patrimoine bâti. Le ministère semble éprouver des difficultés à dégager des fonds pour procéder à la restauration des bâtiments patrimoniaux et des biens culturels.

Les contraintes budgétaires du ministère constituent un frein à la signature d'ententes avec les municipalités.

Des répercussions directes sur les artistes et les organismes

Le sous-financement du Conseil des arts et des lettres du Québec et du ministère de la Culture et des Communications rejaillit directement sur les artistes et sur les organismes. En particulier, le Conseil des arts et des lettres du Québec ne peut financer des projets jugés excellents par les comités de pairs, ni soutenir au fonctionnement de nouveaux organismes pourtant performants et pleins d'avenir.

Le potentiel créatif des artistes et la diffusion de leurs œuvres sont directement touchés. La capacité de production des organismes, sur les marchés québécois comme dans le reste du Canada et à l'étranger, est également compromise. On constate par exemple qu'entre 2008-2009 et 2013-2014, la part du financement public dans le budget total des organismes culturels a diminué de 3,6 %.

Soumis lui aussi à d'importantes contraintes budgétaires, le Conseil des arts et des lettres du Québec ne peut engager de nouvelles ressources humaines, alors même que les dossiers et les demandes qu'il a à traiter sont en constante augmentation.

La SODEC et les crédits d'impôt

La SODEC n'a pas subi les mêmes problèmes de financement, dans la mesure où elle a pu s'appuyer sur les mécanismes des crédits d'impôt pour soutenir les industries culturelles. Les crédits d'impôt se sont révélés un moyen très efficace de structurer le milieu culturel concerné et d'accompagner les entreprises dans leur développement.

Les coupures apportées aux crédits d'impôt en 2014 ont soulevé de grandes inquiétudes, heureusement dissipées lorsque le gouvernement est revenu sur les décisions prises. La SODEC est maintenant en première ligne pour aider les entreprises culturelles à s'adapter à la révolution numérique.

La politique de diffusion des arts de la scène et le gel des soutiens financiers aux diffuseurs

Pour des raisons de sous-financement, la politique de diffusion des arts de la scène de 1996 n'a pas atteint l'ampleur souhaitée.

L'aide au fonctionnement accordée aux diffuseurs est gelée depuis plusieurs années, malgré la croissance des exigences et des responsabilités en matière de développement de public.

La pérennité non assurée du programme Mécénat Placements Culture

La question du sous-financement a failli étouffer en pratique le programme Mécénat Placements Culture. Quelques années après sa mise en place, le programme ne pouvait plus fonctionner, en l'absence de ressources financières correspondant aux règles retenues.

Une solution a été trouvée lors du budget 2014-2015, avec la création du Fonds Avenir Mécénat Culture, ce fonds bénéficiant d'un prélèvement annuel de 5 millions de dollars provenant directement de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

Il faut rappeler que le rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle de juin 2013 recommandait d'assurer la pérennité de ce programme en mettant en place un fonds capitalisé, dont les revenus pourraient être versés régulièrement aux bénéficiaires du programme¹. L'objectif proposé par le Groupe de travail était de constituer sur une période de dix ans un fonds bénéficiant d'une capitalisation de 200 millions de dollars, produisant des rendements annuels de 10 millions de dollars à terme. Cet objectif semble avoir été abandonné.

La Loi sur le Patrimoine culturel : en partie inopérante

Ce sous-financement a également affecté la mise en œuvre concrète de la Loi sur le Patrimoine culturel.

Comme on l'a souligné précédemment, l'adoption de cette loi était une excellente nouvelle, le gouvernement donnant suite à une demande pressante de toutes les personnes et de tous les organismes convaincus de la nécessité de défendre et de promouvoir le patrimoine québécois.

Dans la pratique, cette loi est restée inopérante, faute de ressources attribuées à sa mise en œuvre. L'inscription d'un bien patrimonial à la protection de la Loi sur le patrimoine culturel n'a pas les effets escomptés. Il n'y a pas de suivi effectué, ni d'accompagnement assuré au cours des étapes suivantes.

Dans le cas spécifique des musées, on assiste actuellement à un éclatement du réseau en raison du morcellement des modalités de soutien. Par exemple, les centres d'interprétation sont maintenant subventionnés par le Conseil des arts et des lettres du Québec, alors que les lieux d'interprétation et les maisons de la culture ne savent toujours pas à quel bailleur de fonds ils seront rattachés. Cette situation est très préoccupante, étant donné le rôle joué par les institutions muséales dans le développement culturel de toutes les régions, dans les grands centres comme dans les régions plus éloignées et les régions rurales.

¹ *Vivement, pour une culture philanthropique au Québec 1* – Rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, Québec, juin 2013, page 19.

La situation socio-économique des artistes, des créateurs et des travailleurs culturels, la fragilité des organismes culturels

La deuxième question, toujours aussi préoccupante, est celle de la situation socio-économique des artistes, des créateurs et des travailleurs culturels, ainsi que de la fragilité des organismes.

L'amélioration de la situation socio-économique des artistes et travailleurs culturels était l'un des objectifs prioritaires de la politique culturelle de 1992. L'adoption, en 1987 et en 1988, des deux lois québécoises sur le statut des artistes et des créateurs, avait représenté un progrès majeur pour la reconnaissance de la profession d'artiste. En 1992, la politique culturelle soulignait les progrès accomplis grâce à ces deux lois, tout en faisant de l'amélioration des conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes l'une de ses orientations prioritaires.

Une situation toujours aussi difficile : des constats régionaux

On doit constater que les choses n'ont pas vraiment changé sur ce plan, en 25 ans.

Au cours des dernières années, le Conseil de la culture a fait effectuer des analyses rigoureuses de la situation socio-économique des artistes et des travailleurs culturels dans plusieurs disciplines artistiques. Le Conseil souhaite rappeler les principaux résultats obtenus.

Toutes les données disponibles confirment les conditions socio-économiques difficiles des professionnels des arts : il s'agit de travailleurs autonomes gagnant rarement leur vie à temps plein dans leur domaine, et dans ce cas, avec un revenu annuel moyen très bas. Dans de nombreuses disciplines, les artistes possèdent une formation de niveau supérieur, alors que la moyenne de leurs revenus d'emploi est inférieure à la moyenne des professions.

En 2014, dans le secteur des lettres, et selon une enquête interne réalisée auprès des écrivains résidant à Québec, 69 % de ces écrivains avaient un revenu annuel tiré de leur pratique artistique inférieure à 10 000 \$².

Dans le secteur de la danse, et selon des données recueillies pour 2010, les interprètes consacraient en moyenne la moitié de leur temps de travail à des activités artistiques de danse à titre d'interprète, et ces activités correspondaient alors à un revenu annuel moyen de 6 557 \$. Les interprètes également chorégraphes consacraient 65 % de leur temps de travail à ces deux activités, et le revenu moyen annuel correspondant atteignait 12 450 \$³.

Dans le domaine des arts visuels, le revenu annuel brut tiré spécifiquement de la pratique artistique des artistes de Québec s'élevait en moyenne, en 2011, à 7 513 \$⁴.

² *Diagnostic et plan de développement sur cinq ans du secteur des lettres à Québec – Diagnostic stratégique final. Juin 2015.* Zins Beauchesne et associés pour le compte du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

³ *Sommaire du diagnostic de la situation de la danse professionnelle à Québec. Mars 2012.* Daigle-Saire pour le compte du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

⁴ *Diagnostic des arts visuels à Québec. Février 2014.* Carl Johnson consultant pour le compte du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Selon les données recueillies dans le cadre de l'analyse réalisée sur l'activité musicale dans la région de Québec, les revenus annuels moyens des musiciens et chanteurs du Québec se situaient en 2005 à 14 825 \$, alors que la moyenne des revenus des professions s'établissait alors à 33 958 \$⁵.

Dans le secteur du théâtre, le revenu moyen d'un interprète embauché au cours de la saison 2010-2011 – soit la somme de ses contrats – atteignait 10 608 \$⁶.

Sur le plan socio-économique, le profil type des artistes et des travailleurs culturels est bien connu. Les artistes sont en très forte proportion des travailleurs autonomes, ayant un besoin constant de formation continue, travaillant selon des horaires atypiques et dans des lieux également atypiques, dotés d'une scolarisation élevée et ne bénéficiant que de peu de filets sociaux. Les artistes tirent principalement leurs revenus des cachets, des droits d'auteur, des droits de suite ou des droits d'exposition. Les échelles salariales varient en fonction de l'employeur, du type de projet, de l'expérience et de la reconnaissance dont jouit l'artiste.

Les travailleurs culturels sont hautement scolarisés. Il s'agit en forte proportion de travailleurs autonomes, mais également d'employés salariés au sein d'organismes. Les emplois sont instables, souvent saisonniers, avec des horaires et des lieux de travail atypiques. Les travailleurs culturels bénéficient de peu de filets sociaux. Les tâches couvrent souvent plusieurs types de compétences.

Une situation qui se répercute sur l'exercice même de la profession dans nos régions

Cette situation socio-économique rejaillit sur les conditions de travail et de pratique des artistes et des créateurs. On est loin d'un contexte favorisant la création, l'innovation et l'épanouissement des nouvelles formes d'art.

La situation socio-économique des artistes remet en cause l'exercice de la profession, notamment dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Les artistes des deux régions renoncent à l'exercice de leur art, ou s'exilent à Montréal, où ils ont plus de chances d'effectuer une carrière.

Les conditions offertes aux travailleurs culturels s'écartent tellement des autres secteurs d'activité qu'il est de plus en plus difficile de recruter et de conserver des travailleurs d'expérience. La précarité d'emploi des travailleurs culturels les contraint souvent à s'orienter vers d'autres secteurs d'activité. Le milieu culturel vit ainsi une importante problématique de rétention des ressources professionnelle au sein des organismes.

La fragilité financière des organismes culturels

La situation socio-économique précaire des artistes et travailleurs culturels est directement reliée à la fragilité financière des organismes culturels.

Des organismes nouvellement créés ont peu de chances de recevoir rapidement des aides publiques, même s'ils sont talentueux. D'une façon générale, les organismes culturels doivent financer leurs activités et investir dans leur développement en s'appuyant sur des ressources précaires, alors même que la nature de l'art et de la culture les soumettent à des risques élevés.

⁵ *L'activité musicale dans la région de Québec – Résumé. Octobre 2012.* Contact Culture pour le compte du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

⁶ *Profil statistique de la saison 2010-2011. Février 2014.* Conseil québécois du théâtre.

Le désistement de l'État québécois en région

Le soutien financier de l'État à la culture tout comme la situation des artistes et des organismes prennent une dimension particulière en région. Sur ce plan, le Conseil de la Culture est très préoccupé de ce qui se passe sur le plan culturel.

Dans le cadre de sa politique de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement a supprimé une bonne partie des leviers et des relais dont il disposait en région. Cette centralisation effective a directement affecté les soutiens apportés à la culture, à Québec et en région.

La disparition du CLD de Québec

À titre d'exemple, la disparition du CLD de Québec, en 2014, a entraîné une perte annuelle de plus de 500 000 \$ de ressources financières expressément dédiées au milieu culturel. Ces sommes faisaient souvent la différence pour la réalisation de projets ou la mise en œuvre de stratégies de développement. Cette perte n'a pas été compensée par le financement provenant d'autres bailleurs de fonds.

Il faut être clair : la centralisation effectuée en 2014 a signifié pour le milieu culturel la perte de types de soutien maintenant non disponibles.

La disparition de la CRÉ dans la région de Québec

Dans la région de Québec, la disparition de la CRÉ a eu un impact analogue. Les CRÉ permettaient la mise en œuvre d'ententes régionales pour les arts et la culture, financés avec des ressources additionnelles – ces ententes ayant de plus un effet de levier auprès de plusieurs partenaires. On estime que dans la région de Québec, la disparition de la CRÉ a privé le secteur culturel d'environ 400 000 \$ de ressources annuelles, reliées à l'existence de partenaires régionaux et d'une entente régionale.

Le même phénomène dans la région de la Chaudière-Appalaches

Le même phénomène s'est produit dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Dans cette région, l'entente en arts et culture avait permis de soutenir la réalisation de 34 projets artistiques pendant une période de trois ans, pour un montant global d'un peu plus de 392 000 \$.

L'entente n'existe plus et les ressources correspondantes ont disparu.

Une perte de 1 million de dollars en 2015

Au total, on estime que les deux régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches ont perdu en 2015 près de 1 million de dollars d'argent culturel, ainsi que des formes de soutien non remplacées.

De nouveaux défis

À ces deux problèmes toujours non résolus, s'ajoutent de nouveaux défis résultant des transformations rapides et profondes affectant à la fois les clientèles et les technologies de diffusion de la culture.

La révolution numérique

La révolution numérique bouleverse les conditions de production et de diffusion de la culture, comme dans bien d'autres secteurs d'activité. Le numérique transforme les modes de transmission et entraîne une multiplication des supports. Les contenus culturels et artistiques sont de moins en moins liés à des supports spécifiques.

Avant la révolution numérique, les marchés étaient protégés avec efficacité par des lois, des règlements, des quotas et des contrôles douaniers. Ces marchés sont maintenant ouverts, ce qui entraîne des conséquences majeures pour ce qui est des conditions de la concurrence comme de la protection des droits d'auteur. Dans le domaine des arts et des lettres, le numérique transforme les dispositifs scéniques et ouvre de nouvelles voies, avec l'apparition de nouvelles disciplines, la transdisciplinarité et la transversalité.

La révolution numérique touche particulièrement les industries culturelles – soit le cinéma, le livre, la télévision et le secteur du disque. L'industrie de la musique, de l'audiovisuel et du livre est directement affectée par la dématérialisation des contenus et la multiplication des plateformes. La révolution numérique a ouvert la porte au téléchargement illégal et à la dévalorisation des produits, les pertes en ventes physiques n'étant pas comblées par les ventes numériques.

De nouvelles habitudes de consommation

Liées en partie à cette révolution numérique, de nouvelles habitudes de consommation de la culture s'imposent rapidement.

Internet et les réseaux mobiles entraînent une fragmentation des auditoires ainsi que le développement de pratiques inédites de consommation, telles que les mécanismes de recommandation par les pairs. Pour un nombre croissant de personnes, les réseaux sociaux deviennent la principale source d'information.

La possibilité d'avoir accès à des contenus culturels gratuits modifie les comportements du public et transforme le rapport traditionnel entre l'artiste et le spectateur. On constate une sensibilité accrue des consommateurs de culture aux prix, et la recherche systématique d'activités culturelles gratuites.

Le partage des données modifie les rapports de force et remet en cause le respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur. La révolution numérique soulève maintenant l'enjeu de la juste rémunération des créateurs, des formats des produits culturels, et des licences permettant d'y avoir accès.

Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population ajoute un nouveau facteur de changement dans les comportements du public. Les changements démographiques affectent directement la diffusion des spectacles.

Dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, on constate l'impact du vieillissement de la population sur la fréquentation des spectacles, la billetterie et les ventes d'abonnement. Ce vieillissement du public est aggravé par la difficulté de renouveler les assistances et d'attirer les jeunes générations aux spectacles proposés.

Le vieillissement de la population soulève également un problème de relève du bénévolat, sur lequel s'appuient de nombreux organismes culturels pour mener à bien leurs activités.

Les rapports des générations à venir avec la culture québécoise

Ce constat soulève une question majeure, soit celle des rapports des générations à venir avec la culture québécoise. Ces rapports semblent moins étroits que par le passé, et il existe bien évidemment un lien entre la fréquentation par les jeunes de la culture québécoise et la place de la culture dans le système actuel d'éducation.

L'éducation culturelle permet aux élèves de se constituer une culture personnelle, riche et cohérente, tout au long de leur parcours scolaire. L'éducation est l'occasion de faire connaissance avec la pratique artistique, de rencontrer des artistes et des œuvres, de fréquenter des lieux culturels. L'éducation culturelle offerte dès l'enfance est ainsi le moyen privilégié de développer le goût des arts et de la culture à ceux qui formeront le public de demain.

Le programme *La culture à l'école* du ministère de la Culture et des Communications met à la disposition des établissements scolaires et des enseignants une aide financière visant à soutenir la présentation d'activités à caractère culturel réalisées à l'école. Ce programme s'est complexifié à la suite de la fermeture des directions régionales du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cette fermeture a alourdi les procédures administratives liées au programme, décourageant le dépôt de dossiers de la part des enseignants.

La place réservée à l'apprentissage de la culture québécoise dans notre système d'éducation est insuffisante, et cette lacune est régulièrement soulignée. Il s'agit d'un défi stratégique à relever, dont dépend en bonne partie le futur de la culture au Québec.

2 – DES MISES EN GARDE

La future politique culturelle du Québec devra apporter des réponses convaincantes aux questions et problèmes que l'on vient de souligner.

Avant d'identifier les principales orientations vers lesquelles devraient porter les efforts à venir, le Conseil de la culture tient à formuler deux mises en garde, correspondant à certaines craintes concernant la démarche de définition de la future politique telle qu'actuellement perçue.

Les membres du Conseil de la culture redoutent que la politique culturelle soit définie sans aucune indication quant aux ressources qui lui seront attribuées.

Les membres du Conseil de la culture s'inquiètent par ailleurs des dérapages pouvant survenir, à partir de ce que l'on fait dire au mot culture et de ce que l'on attribue à une politique culturelle.

2.1 UNE POLITIQUE CULTURELLE SANS RESSOURCES ?

Pour le Conseil de la culture, il est clair que la politique culturelle doit être accompagnée de son plan d'action et de son plan d'investissement. La politique culturelle doit être opérationnelle et dotée d'un échéancier.

Le plan d'action de la future politique culturelle témoignera du sérieux du gouvernement dans la mise en œuvre de ses objectifs culturels. Il facilitera le suivi des engagements gouvernementaux ainsi que leur mise en œuvre concrète.

Le Conseil de la culture appréhende l'adoption d'une politique culturelle sans aucune indication quant aux ressources mobilisées pour la réaliser, cette politique risquant fort d'être alors perçue comme un ensemble de vœux pieux.

2.2 UNE POLITIQUE CULTURELLE S'ÉCARTANT DE L'ESSENTIEL ?

La deuxième mise en garde présentée par le Conseil de la culture concerne le risque d'intégrer dans la politique culturelle des considérations s'éloignant de ce que l'on doit aborder en priorité – soit la production culturelle et artistique assurée par le secteur dont c'est la raison d'être, sa diffusion, son rayonnement, son accessibilité, et bien entendu le soutien à apporter à ceux qui la font de façon professionnelle.

Pour le Conseil de la culture, il faut se centrer sur l'essentiel – comme cela avait d'ailleurs été clairement choisi, lors de la politique culturelle de 1992.

La culture dont on doit traiter dans le cadre de la future politique gouvernementale doit être abordée essentiellement dans sa dimension artistique et patrimoniale.

La politique culturelle est la politique définie par le gouvernement dans le domaine des arts et de la culture.

3 – LES ORIENTATIONS DE LA FUTURE POLITIQUE CULTURELLE

Ces mises en garde étant formulées, les membres du Conseil de la culture se sont entendus sur certaines orientations qui, d'après eux, devraient fonder la future politique et guider l'action de l'État québécois dans le domaine de la culture au cours des prochaines années.

Ces orientations sont au nombre de trois :

La culture au Québec doit devenir un véritable choix de société.

Il faut apporter aux artistes et aux organismes culturels un soutien clair et significatif.

Il est nécessaire de soutenir le développement culturel dans toutes les régions.

3.1 FAIRE DE LA CULTURE AU QUÉBEC UN VÉRITABLE CHOIX DE SOCIÉTÉ

La culture au centre de l'identité du Québec

La culture est au centre de l'identité du Québec, de son histoire et de son devenir. Pour souligner cette évidence, on peut reprendre presque mot pour mot les termes de la politique culturelle de 1992.

La politique de 1992

Le premier chapitre de la politique de 1992 était consacré à l'affirmation de l'identité culturelle, cette affirmation se concrétisant « par la valorisation de la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder, par la valorisation de l'héritage culturel et par le dialogue des cultures, c'est-à-dire l'ouverture au dialogue interculturel au sein de la société québécoise et à l'extérieur du Québec »⁷.

La politique de 1992 ajoutait que :

« la langue est un des fondements de l'identité culturelle et la langue française caractérise tout particulièrement la spécificité culturelle du Québec en Amérique. Son importance, pour l'avenir du Québec et des Québécois, demeure prépondérante.

Une société bâtit également son identité sur son histoire. En ce sens, elle doit être consciente de la valeur de l'héritage culturel que lui ont laissé les générations précédentes, et accorder une grande attention à celui qu'elle lèguera, à son tour, aux générations futures.

Plus un peuple affirme son identité culturelle, plus il peut s'ouvrir au monde »⁸.

La culture québécoise définit ce qu'est le Québec. Le patrimoine et l'histoire en assurent la transmission, la conservation et la protection.

Aller plus loin

Plus que jamais, la culture québécoise illustre et fait rayonner dans le monde la force et le dynamisme du Québec. Par rapport à son nombre d'habitants, la société québécoise impressionne par la densité, la diversité et la qualité de ses activités culturelles. En raison d'abord de sa culture, le Québec bénéficie d'un positionnement international exceptionnel, lui permettant de mettre en valeur sa spécificité et son identité.

Pour le Conseil de la culture, la nouvelle politique culturelle doit réaffirmer avec force la place de la culture au centre de l'identité du Québec. Elle doit aller plus loin, et viser comme première orientation à faire en sorte que la culture fasse l'objet, au Québec, d'un véritable choix de société. Une telle orientation confirmerait la place que la culture devrait représenter dans nos choix collectifs. Elle aurait des implications bien concrètes, pour les plus jeunes générations, mais aussi pour l'ensemble des Québécois.

⁷ *La politique culturelle du Québec – Notre culture, Notre avenir*, Québec, 1992, page 23.

⁸ *La politique culturelle du Québec*, op. cit., pages 23 et 24.

Investir dans la culture dès le plus jeune âge

Faire de la culture un véritable choix de société implique que l'on investisse dans la culture dès le plus jeune âge : la politique culturelle doit mettre la priorité sur les jeunes, sur l'intégration de la culture et de l'éducation

Agir sur la formation des maîtres

En amont, on doit agir sur la formation des maîtres en y incluant un cursus culturel.

Renforcer la place de la culture dans le cursus scolaire

Le gouvernement doit renforcer la place des arts, de l'histoire et du patrimoine à l'école dans le cursus scolaire. Les jeunes doivent apprendre à fréquenter la culture le plus tôt possible.

Il faut alléger la procédure administrative du programme *La culture à l'école*, afin d'inciter un plus grand nombre d'enseignants à utiliser le programme.

La politique culturelle doit comprendre un volet consacré à l'accès des jeunes aux arts et à la culture, sur l'ensemble du territoire – accompagné donc d'approches territoriales en la matière. Le but est de valoriser et de développer le goût des arts et de la culture chez les jeunes. À cette fin, la politique culturelle doit établir des alliances entre les secteurs de l'éducation et de la culture.

La politique culturelle doit comprendre des engagements concrets, assortis du financement correspondant, pour assurer l'augmentation de la fréquentation par les clientèles scolaires des lieux professionnels des arts et de la culture.

Avec l'appui de l'enseignant, l'artiste peut devenir un véritable passeur de savoir dans les écoles, assurant ainsi le rôle de médiateur des arts auprès des jeunes.

Au bénéfice de l'ensemble des Québécois

Ce choix de société doit bénéficier à l'ensemble des Québécois. Pour le Conseil de la culture, la politique culturelle devrait ainsi enclencher une véritable mobilisation culturelle. On peut définir la mobilisation culturelle comme un ensemble d'initiatives visant à :

- positionner la culture;
- créer un sentiment d'appartenance à la culture;
- soutenir un développement culturel durable;
- guider une action culturelle concertée.

La politique culturelle doit confirmer que l'État québécois est le premier agent de mobilisation et de valorisation des arts et de la culture.

La politique culturelle doit promouvoir et assurer la démocratisation culturelle. Cela signifie concrètement :

- soutenir la fréquentation des arts et le développement de public;
- assurer un accès équitable à la culture, en agissant sur la proximité, sur le coût financier et en adoptant des approches spécifiques aux besoins des immigrants;
- outiller les citoyens pour qu'ils puissent avoir accès à la culture;
- rendre les activités culturelles davantage accessibles en aidant les producteurs de culture à se libérer des contraintes de rentabilité financière.

Traiter la politique culturelle comme une politique transversale

Faire de la culture un véritable choix de société signifie que la politique culturelle doit être traitée comme une politique transversale, au sein de l'appareil gouvernemental.

L'agenda 21

Le caractère transversal de la culture était au centre même de la réflexion engagée en 2010, sous le thème de « l'agenda 21 ». L'agenda 21 de la culture avait permis de souligner le caractère transversal de la culture, dans l'ensemble des politiques gouvernementales.

Ce caractère transversal correspond à la vision de la culture devenant un choix de société. Il est cohérent avec une politique culturelle s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

L'agenda 21 et les réflexions engagées dans le cadre de cette démarche ne semblent pas avoir eu des conséquences très concrètes sur la gestion des questions culturelles au sein de l'appareil gouvernemental. La nouvelle politique culturelle devrait tirer parti du travail effectué dans le cadre de l'agenda 21, et inclure des approches interpellant les ministères et les organismes du gouvernement.

Une priorité portée par le gouvernement

Si la culture est effectivement un choix de société, les questions culturelles ne peuvent être portées par le seul ministère de la Culture et des Communications. Tous les ministères, sociétés d'État et organismes sont concernés.

Le premier ministre lui-même a une responsabilité cruciale à assumer dans la prise en compte des questions culturelles, que ce soit lors des discussions budgétaires ou dans le cadre du comité des priorités.

La politique culturelle est l'occasion pour le gouvernement de traduire l'importance qu'il attache à la culture dans le cheminement de ses dossiers et dans l'identification de ses priorités.

3.2 SOUTENIR LES ARTISTES ET LES ORGANISMES CULTURELS

Il n'y a pas de culture sans les artistes et les organismes culturels. Pour le Conseil de la culture, la deuxième orientation devant fonder la future politique culturelle doit concerner le soutien à apporter aux artistes et aux organismes culturels.

On a déjà souligné le rôle essentiel et irremplaçable de l'État québécois à cet égard. L'État québécois ne doit pas prendre prétexte de l'appel au financement privé pour se désengager de ses responsabilités. La politique culturelle doit rappeler avec force le soutien apporté par l'État au développement et à l'épanouissement de la culture.

Accroître le financement de base des activités artistiques et culturelles

Concrètement, la politique culturelle doit comprendre prioritairement un accroissement du financement de base des activités artistiques et culturelles. La politique culturelle doit ainsi viser au maintien d'une offre culturelle de qualité.

Le gouvernement du Québec doit impérativement assumer ses responsabilités en matière de financement des activités culturelles, en assurant :

la croissance et la récurrence des ressources financières dévolues au Conseil des arts et des lettres du Québec, afin de lui permettre notamment de mieux soutenir les artistes et le financement de base des organismes artistiques;

l'accroissement des ressources financières affectées aux budgets de transfert du ministère de la Culture et des Communications;

la pérennité de la dotation budgétaire de Mécénat Placements Culture grâce à la création d'un fonds capitalisé, dont les revenus seraient affectés au programme et à ses besoins futurs, tel que recommandé par le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle;

l'indexation des montants d'aide au fonctionnement accordés dans le cadre des programmes découlant de la politique de diffusion des arts de la scène;

la levée du moratoire sur la reconnaissance des institutions muséales au Québec et l'accroissement des ressources financières confiées à ces institutions;

le maintien du financement de la formation professionnelle dans les différentes disciplines, grâce notamment au réseau des conservatoires et aux écoles-ateliers.

Respecter la liberté artistique

Le soutien aux artistes et aux organismes culturels doit respecter la liberté artistique, stimuler la création et favoriser l'innovation. Le soutien aux artistes et aux organismes culturels doit être défini et attribué de façon neutre et équitable, afin que la liberté artistique puisse s'exprimer dans toute son étendue.

Soutenir la carrière et la pratique artistiques dans leur globalité

Ce soutien doit viser la vie culturelle et la carrière des artistes dans leur globalité.

Le soutien à la production représente un volet vital de l'appui à apporter aux artistes et aux organismes professionnels. Il faut cependant aller au-delà, et définir l'appui aux artistes et aux organismes professionnels à partir d'une démarche globale, tenant compte des conditions de la création et de la pratique artistique et culturelle.

Cela signifie que la politique culturelle doit clairement souligner l'importance de la recherche, et son rôle crucial dans le processus artistique. C'est parce qu'ils sont en processus continu de recherche que les artistes peuvent innover, créer et se renouveler sans cesse. La prise de risque artistique est essentielle pour le renouvellement des pratiques et l'originalité des créations.

Le soutien aux artistes et aux organismes doit prendre en compte les pratiques artistiques dans leur diversité, qu'il s'agisse de diversité disciplinaire, générationnelle ou géographique.

Améliorer la situation socio-économique de ceux qui font la culture

Et il faut bien sûr que le soutien aux artistes et aux organismes culturels conduise à une amélioration de la situation socio-économique et des conditions de travail et de carrière de ceux qui font la culture.

Des efforts importants ont été consentis au cours des dernières années afin de soutenir la relève. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés, mais l'appui dont les artistes ont besoin ne peut se limiter à la période d'entrée sur le marché du travail.

Les artistes ont besoin d'un appui tout au long de leur carrière. Les exemples sont nombreux, dans le milieu culturel, d'artistes forcés finalement d'interrompre leur carrière en raison des difficultés socio-économiques qu'ils ne sont plus en mesure de surmonter.

Le développement des compétences : un volet stratégique

Dans le soutien à apporter aux artistes, aux travailleurs culturels et aux organismes, le développement des compétences constitue un volet stratégique.

Dans le secteur culturel, les ressources humaines constituent la première richesse et le premier capital. Il faut investir continuellement dans ces ressources, pour améliorer l'emploi et les compétences : c'est le but de la formation continue, qui représente ainsi un enjeu majeur de développement culturel dans l'ensemble des régions du Québec.

La politique culturelle de 1992 avait souligné l'importance de la formation continue dans le secteur de la culture, mais les étapes les plus importantes n'ont été franchies que quelques années plus tard.

Les efforts engagés par les conseils de la culture

Les conseils de la culture, en partenariat avec Emploi Québec, ont consenti des efforts considérables afin de déployer une offre de formation continue sur l'ensemble du territoire québécois, et cela avec un grand succès. Ces efforts ont été soutenus par le ministère de la Culture et des Communications ainsi que par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Les résultats obtenus doivent être soulignés. Les conseils de la culture offrent des services de formation continue se caractérisant à la fois par leur qualité et par leur très grande accessibilité. L'offre de formation continue aux artistes et aux travailleurs culturels est particulièrement bien adaptée aux besoins des milieux artistiques et culturels. Cette offre de formation continue est disponible à faible coût. Elle est assurée à proximité des clientèles.

Concrètement, pour la seule année 2015-2016, le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches a offert 73 activités de formation continue pour un total de 930 inscriptions et participations dispensées à 645 professionnels des arts et de la culture. De plus, en concertation avec la Ville de Québec, le Conseil de la culture a créé le programme AGIR, dans le but d'offrir de la formation continue aux bénévoles et aux membres des conseils d'administration des organismes artistiques et culturels.

Des acquis fragiles

Cependant, les acquis demeurent fragiles. Dans le secteur culturel, les besoins de formation continue n'ont jamais été aussi nombreux et variés, en raison des changements technologiques et de l'ouverture des marchés et de la transformation de l'environnement qui en résultent. La nature même des activités artistiques et culturelles suppose des remises en cause et des améliorations permanentes. Il faut relever le défi de la formation d'une relève compétente.

Pour ces différentes raisons, il est essentiel que la nouvelle politique culturelle identifie le soutien à la formation continue parmi ses priorités.

La politique culturelle doit reconnaître l'efficacité des systèmes de formation continue mis en place dans toutes les régions depuis la fin des années 1990, sous la responsabilité des conseils de la culture.

Il faut protéger les acquis en la matière, en assurant la pérennité des modèles mis en place grâce auxquels des services de formation continue sont offerts dans le secteur culturel sur l'ensemble du territoire.

Il faut aller plus loin, et faire en sorte que ces modèles, qui ont fait leur preuve, disposent des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de formation continue du futur.

De nouveaux modes de protection et de financement des contenus culturels

En lien direct avec le soutien à apporter aux artistes et aux organismes culturels, la politique culturelle doit aborder un défi majeur précédemment souligné – soit la nécessité d'établir de nouveaux modes de protection et de financement des contenus culturels, alors que les nouvelles technologies bouleversent les modes traditionnels de production et de diffusion. Le défi est considérable, et il interpelle particulièrement les industries culturelles.

La question de la propriété des œuvres préoccupe particulièrement le Conseil de la culture. Ce défi s'adresse aux artistes et aux organismes du monde entier, et le Québec ne pourra y apporter seul une réponse satisfaisante.

La politique culturelle devrait cependant être l'occasion d'aborder avec force la question et d'ouvrir au moins le débat, en présentant plusieurs pistes possibles à partir des réflexions engagées dans les principaux pays développés.

En 1987 et 1988, le gouvernement du Québec avait fait preuve de volonté et d'une certaine audace en adoptant les lois définissant le statut des artistes et des créateurs. Le contexte canadien et nord-américain ne favorisait pas vraiment une telle initiative. L'adoption du statut des artistes et des créateurs a cependant atteint son but, faisant profiter les artistes et les créateurs d'un cadre professionnel qui leur semblait jusque-là inaccessible.

C'est un défi de même nature que le gouvernement du Québec est invité à relever avec la mise en place de nouvelles règles de protection et de financement des contenus culturels, dans le contexte créé par la révolution numérique.

3.3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS TOUTES LES RÉGIONS

La troisième orientation devant fonder la future politique culturelle concerne le soutien à apporter au développement culturel dans toutes les régions. Il faut à cette fin que le gouvernement renforce ses liens avec les pouvoirs locaux.

L'évolution récente est inquiétante : on constate un délaissement par le gouvernement de l'action culturelle en région, se manifestant à la fois par un désengagement financier et par la disparation de leviers d'intervention dont le rôle était essentiel.

La politique culturelle doit permettre au gouvernement de rectifier cette tendance, et d'assurer un soutien efficace aux artistes et aux organismes en dehors des grands centres.

Miser sur les ententes de développement culturel

L'importance des ententes de développement culturel, des ententes régionales avec le CALQ, et des ententes en patrimoine avec les villes a été précédemment soulignée.

Les ententes sont un mécanisme important pour le développement culturel des régions. Elles ont des retombées directes sur la population et le milieu culturel. Elles encouragent les municipalités à s'engager financièrement dans le soutien de la culture. Elles garantissent la qualité de l'intervention. Les interventions du CALQ sont particulièrement importantes au niveau des retombées directes sur le milieu artistique.

Il faut continuer de miser sur ces outils d'intervention privilégiés et les doter de façon significative.

La politique culturelle doit confirmer la présence de l'État québécois dans les ententes conclues avec les communautés régionales et locales, et exclure tout délestage de ses responsabilités. L'État est le garant de la qualité des interventions culturelles et de leur financement adéquat dans les différents milieux.

La politique culturelle devrait lancer un signal clair quant à la vision à long terme du développement culturel régional, en incitant le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil des arts et des lettres du Québec à conclure des ententes pluriannuelles.

La politique culturelle devrait enfin appuyer tout spécialement les ententes régionales conclues par le Conseil des arts et des lettres du Québec, en raison de leur impact direct sur les artistes et les organismes culturels de l'ensemble du territoire québécois.

Une vie culturelle dynamique sur l'ensemble du territoire

Plus globalement, la politique culturelle doit être l'occasion pour le gouvernement de souligner l'importance qu'il accorde à une vie culturelle dynamique sur l'ensemble du territoire.

Le caractère unique de la région de la Capitale-Nationale

En premier lieu, le Conseil de la culture rappelle le caractère unique de la région de la Capitale-Nationale.

Le rôle de capitale de Québec implique des responsabilités culturelles et artistiques ainsi qu'un rayonnement que le gouvernement doit souligner avec force dans sa nouvelle politique culturelle. Le rôle de capitale de Québec comme carrefour culturel et lieu privilégié d'accueil et d'accès à la diversité des pratiques artistiques et culturelles de la société québécoise doit aussi être renforcé dans la politique culturelle.

À cet égard, des moyens doivent être accordés à la capitale notamment pour lui permettre de conserver ses forces vives et de contrer l'exode de ses artistes et créateurs vers les autres grands centres.

Les conseils de la culture : un appui essentiel à la vie culturelle régionale

En deuxième lieu, la mission même des conseils de la culture est de contribuer à ce dynamisme culturel régional, en représentant les artistes et organismes des régions, en les concertant et en leur offrant des services leur permettant d'améliorer les conditions d'exercice de la profession culturelle.

Depuis leur création, les conseils de la culture ont évolué, afin de s'adapter aux besoins du secteur et aux défis à relever. Sur le fond, ils restent plus que jamais un appui essentiel à la vie culturelle régionale, en offrant aux artistes et aux organismes des régions un soutien stratégique et un lieu d'action pour que la culture soit bien vivante dans l'ensemble des régions.

La politique culturelle doit être l'occasion pour le gouvernement de souligner le rôle des conseils de la culture dans le développement culturel de chaque région, en tant que pôles d'intervention et centres de savoir-faire étroitement adaptés aux réalités régionales.

4 – DES MOYENS FINANCIERS SIGNIFICATIFS

Tout au long du présent mémoire, le Conseil de la culture a souligné le caractère crucial du financement de la politique culturelle. La politique de 1992 comprenait de nombreuses initiatives qui, dans plusieurs cas, n'ont pu donner leur pleine mesure, car les ressources n'ont pas suivi.

Il est impératif que la nouvelle politique culturelle s'accompagne d'un cadre financier cohérent avec les orientations retenues, et que ce cadre financier réponde aux besoins des artistes comme des organismes.

Un réajustement significatif du budget du CALQ

Le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec doit bénéficier d'un réajustement significatif, pour compenser l'impact des coupures des dernières années et pour combler le retard apporté à l'amélioration de son financement.

En 2008, le Mouvement des arts et des lettres avait évalué les besoins de financement des programmes de bases du Conseil des arts et des lettres du Québec à 125 millions de dollars⁹. Cette évaluation a été mise à jour en 2015, et on estime maintenant que le CALQ devrait bénéficier d'un budget de 135 millions pour assumer correctement sa mission de soutien aux artistes et aux organismes – soit une augmentation d'environ 25 % par rapport au budget actuel. Il s'agirait d'une augmentation significative, à la mesure des besoins à couvrir et des retards accumulés depuis plusieurs années.

Le Conseil de la culture rappelle une fois de plus le rôle essentiel joué par le CALQ dans le développement de la culture québécoise, ainsi que la nécessité absolue de garantir son indépendance en le faisant bénéficier d'un financement non dédié. Les initiatives annoncées par le gouvernement fédéral dans le budget de mars 2016 en faveur du Conseil des arts du Canada devraient à cet égard servir de modèle et d'exemple.

Les autres priorités financières

Les moyens financiers associés à la nouvelle politique culturelle devraient également permettre de bonifier le budget du ministère de la Culture et des Communications, et assurer la pérennité de programmes tels que Mécénat Placements Culture – dans ce dernier cas, en donnant suite à la recommandation formulée par le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle.

Pour ce qui est de la SODEC, les décisions les plus récentes du gouvernement du Québec ont permis de rétablir l'appui apporté grâce aux crédits d'impôt. Le cadre financier de la nouvelle politique culturelle devrait tenir compte du fait que la SODEC est en première ligne pour aider les industries culturelles québécoises à s'adapter à l'économie numérique.

⁹ *Étude sur les défis et les besoins économiques du secteur québécois des arts et des lettres*, Mouvement pour les arts et les lettres, janvier 2008.

Rattraper les retards accumulés

L'expérience des dernières années démontre qu'en matière de soutien financier, rien n'est jamais acquis.

Le gouvernement doit maintenant rattraper les retards accumulés au cours des dernières années, car ce soutien n'avait pas évolué au même rythme que les besoins. Pour éviter une répétition de cette situation, et une fois les réajustements nécessaires effectués, il serait essentiel que la nouvelle politique culturelle vise une indexation des enveloppes financières consacrées à la culture, et en particulier du financement des activités de base et du fonctionnement des organismes artistiques et culturels.

La Ville de Québec a annoncé une telle indexation de ses propres programmes dès 2017, pour éviter l'appauvrissement du secteur culturel. La Ville de Lévis a également procédé à l'indexation de ses programmes de soutien financier aux organismes culturels, et cela depuis 2011. On doit se féliciter de telles initiatives et espérer qu'elles soient imitées du côté gouvernemental.

CONCLUSION

L'élaboration et la prochaine adoption d'une nouvelle politique culturelle constituent une excellente nouvelle. Le gouvernement du Québec assume une responsabilité stratégique dans le développement de la culture. En préparant une nouvelle politique, le gouvernement envoie un message clair quant à sa volonté de jouer pleinement le rôle qui lui revient.

La politique culturelle adoptée en 1992 a marqué une étape importante dans le développement du secteur culturel québécois. Longtemps attendue, elle a défini une philosophie d'action, des orientations et des initiatives qui ont transformé profondément l'organisation du soutien public à la culture.

Sur plusieurs points, cependant, les réalisations n'ont pas été à la mesure des ambitions, essentiellement pour des raisons financières. Vingt-cinq ans plus tard, beaucoup de choses restent à faire, et de nouveaux défis doivent être relevés.

Éviter certains pièges

Pour le Conseil de la culture, la nouvelle politique doit d'abord éviter certains pièges – ceux d'un énoncé d'intention sans moyens financiers, ou d'une politique s'égarant dans une conception de la culture s'éloignant de ce qui est avant tout en cause, soit le soutien à apporter à ceux qui font la culture.

Trois orientations pour structurer la nouvelle politique culturelle

Le Conseil de la culture identifie les trois orientations qui, selon lui, devraient structurer la nouvelle politique culturelle :

La culture est au centre de l'identité du Québec, et il faut faire en sorte qu'elle devienne concrètement un véritable choix de société.

La future politique culturelle doit viser prioritairement le soutien à apporter aux artistes et aux organismes culturels.

La nouvelle politique culturelle doit soutenir et accompagner le développement de la culture dans toutes les régions.

Pour une action gouvernementale ambitieuse, rajeunie et renforcée

Le Conseil de la culture espère une politique culturelle dotée de moyens significatifs, une politique culturelle ouvrant de nouvelles façons de faire dans la gestion des enjeux culturels à l'échelle gouvernementale, une politique culturelle faisant preuve de souplesse afin de s'adapter aux évolutions des pratiques artistiques et culturelles.

La culture québécoise est dynamique et créative. Elle fait rayonner le Québec à travers le monde.

Quarante ans après les premières bases établies par M. Jean-Paul L'Allier, le moment est venu de donner une nouvelle jeunesse, des objectifs ambitieux et des moyens renforcés à l'action gouvernementale en faveur de la culture québécoise.